

FFSAV

CHAMPIONNAT **RALLYE**
DE FRANCE **TOUT TERRAIN**



des Organisateurs de Rallyes Tout-Terrain

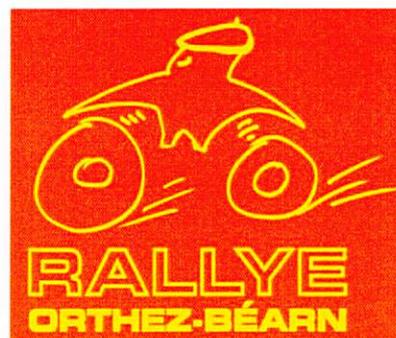
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

18^{ème} RALLYE

TOUT-TERRAIN

ORTHEZ-BEARN

03-04-05 Aout 2018



PROGRAMME – HORAIRES

09 JUILLET 2018	9H00	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
27 JUILLET 2018	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
02 AOUT 2018	8H30	Disponibilité des carnets d'itinéraire – A définir le lieu
03 AOUT 2018	16H30 - 19h00	Vérifications administratives – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE
03 AOUT 2018	16H45 – 19H15	Vérifications techniques – Parc des sports de STE SUZANNE
03 AOUT 2018	17H	1ère réunion du Collège – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE
03 AOUT 2018	19H30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au PC COURSE Mairie de STE SUZANNE et PARC FERME de STE SUZANNE
03 AOUT 2018	20H00	Briefing concurrents – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE
04 AOUT 2018	8H	Départ du rallye, sortie parc fermé
04 AOUT 2018	à partir de 17h20	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé à STE SUZANNE du 1er concurrent
04 AOUT 2018	20H	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape PARC FERME de STE SUZANNE
05 AOUT 2018	8H	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé
05 AOUT 2015	à partir de 15h06	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé à STE SUZANNE du 1er concurrent
06 AOUT 2017		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé de STE SUZANNE du dernier concurrent
06 AOUT 2017	17H30	Remise des prix à la SALLE DES FETES de STE SUZANNE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise les 03/04/05 AOUT 2018, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie ORTHEZ-BEARN en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

18^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN D'ORTHEZ-BEARN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile d'Aquitaine N° _____ en date du _____

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° _____ en date du _____


F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 413
DATE 28.10.2018

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS 1 Bd Aragon 64000 PAU

Président : Joël DO VALE

Organisateur technique : ECURIE ORTHEZ-BEARN

Co-Président : BERGES Denis et LAULHE Laurent

Secrétaire : DENIS Guillaume

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Permanence du rallye : jusqu'au 02/08/2018 : ASACBB 1 bd Aragon 64000 PAU

04/08/18 : PC Course à la salle des fêtes de STE SUZANNE

05/08/17 : PC Course à la mairie de STE SUZANNE

06/08/17 : PC Course à la mairie de STE SUZANNE

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996	1009
Membre du collège	HOUSSAT-BORDENAVE	Bruno	35441	1003
"	BEGARIE	Jean	2400	1003
Directeur de course	GROLLEAU	Christian	8049	1003
Directeur de course adjoint / Directeur de course Rallye 2	LUCAS	Gilbert	12948	1010
Directeur de course adjoint / délégué ES	SOULAS	Colette	10609	1003
"	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Directeur de course ES	PAINVIN	Dominique	7706	1003
"	MELIANDE	Maurice	157142	1003
"	PERRIN	Éric	29996	1003
"	DUBOY	Philippe	123400	1010
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	VIGNERTE	Jean-Pierre	7647	1003
Tricolore	MONNIER	Sylvain	9967	1307
OTT	PELISSIER	Michel	147969	1003
00	HULOT	René-Jean	7288	1003
000	À définir			
Damier	DABADIE	Christine	7679	1003
Juge de fait	VIGNERTE	Jean-Pierre	7647	1003
"	DOUCET	Jean-Paul	10615	1003
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques	DABADIE	Gérard	10602	1003

''	MAIRE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
''	À définir			
''	À définir			
''	À définir			
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482	1504
''	CABRERO	Karine	139977	1003
''	MARCHAND	Lauren	168394	1003
Responsable Parcs	VALIBOUZE	Patrick	170664	1003
Médecin responsable	À définir			
Responsable classement	BOURGEOIS	Monique	132559	1004
''	DUCROCQ	Frederick	19399	1004
Chargé relation presse	DUMONT	Jacques	51483	1003

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 18^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Les challenges de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine pilotes et copilotes
- Le championnat automobile de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, à **respecter impérativement**.

Vérifications administratives : le 03/08/2018 de 16h30 à 19h00

Lieu : Salle des Fêtes de Ste SUZANNE

Vérifications techniques : le 03/08/2018 de 16h45 à 19h15

Lieu : Parc des Sports de Ste SUZANNE

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attenant)

Les vérifications finales seront effectuées : DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles, ORTHEZ

Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 18^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN doit adresser au secrétariat de l'ASAC Basco-Béarnais la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 27/07/18 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS

1 BD ARAGON 64000 PAU

TEL : 05 59 27 31 89 MAIL a.s.a.c.basco-bearnais@wanadoo.fr FAX : 05 59 27 61 69

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 90 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**
- Les équipages licenciés à l'ASAC BASCO BEARNAIS (pilote et copilote) recevront **de l'ASAC un chèque de 50 €** (10% de l'engagement) remis lors des vérifications administratives.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de :
ECURIE ORTHEZ BEARN.**

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 18^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours total de 311,43 km, dont 175,38 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 136.05 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5	BONNUT	11.330 KM
ES 2 / 4 / 6	CHALOSSE	10,680 KM
ES 7 / 9 / 11	LOUBIENG	12,200 KM
ES 8 / 10 12	BROUCA	11,140 KM

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu à partir du jeudi 02 AOUT à 8h30.

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et Quads homologués sont autorisés. **Tous les véhicules possédant un volant et /ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Fin des reconnaissances à 19H00 le 02/08/18 et à 16h00 le 03/08/18.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 03 AOUT 2018 si les conditions météo le permettent. Départ à 09h00 Place du Foirail à ORTHEZ. Pneus adaptés obligatoires.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. Disponible au **À définir**.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires : chasubles orange et badge indiquant la fonction

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 80 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 80 partants et pour 60 partants).

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « LEGEND GROUP »

Primes d'arrivée sur la base de 80 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	180 €	145 €	110 €	80 €	75 €	65 €	55 €	45 €	755 €	
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+et SSV)										
Si au moins 5 partants	410 €	320 €	225 €						3 820 €	
Si au moins 10 partants				180 €	135 €				1 260 €	
Si au moins 15 partants						100 €	75 €	45 €	880 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	590 €	465 €	335 €	260 €	210 €	165 €	130 €	90 €		
Classe	Nbre de classes									
	21									
Si au moins 3 partants	75 €								1 575 €	
Si au moins 5 partants		40 €							840 €	
Si au moins 7 partants			35 €						735 €	
									Total	9 865 €
Legend Group et Primes Performances									Total	1 000 €
Total primes									10 865 €	
Primes d'arrivée sur la base de 60 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	135 €	110 €	80 €	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	565 €	
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ et SSV)										
Si au moins 5 partants	305 €	240 €	170 €						2 860 €	
Si au moins 10 partants				135 €	100 €				940 €	
Si au moins 15 partants						75 €	55 €	35 €	660 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	440 €	350 €	250 €	195 €	155 €	125 €	95 €	70 €		
Classe	Nbre de classes									
	21									
Si au moins 3 partants	55 €								1 155 €	
Si au moins 5 partants		30 €							630 €	
Si au moins 7 partants			25 €						525 €	
									Total	7 335 €
Legend Group et Primes Performances									Total	1 000 €
Total primes									8 335 €	

PRIMES PERFORMANCES

Primes Performances scratch	25 ^{ème}	35 ^{ème}	45 ^{ème}	Avant dernier
ES 2 CHALOSSE 1	100€			
ES 5 BONNUT 3		100 €		
ES 7 LOUBIENG 1			100 €	
ES 10 BROUCA 2				100 €

LEGEND GROUP :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus. Cette prime est cumulable avec les tableaux ci-dessus

Primes LEGEND GROUP	1 ^{er} T1A	2 ^{ème} T1A	3 ^{ème} T1A
	150 €	100 €	50 €
	1 ^{er} T1B	2 ^{ème} T1B	3 ^{ème} T1B
	150 €	100 €	50 €

Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à indiquer sur le bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.

NOTA :

-Les primes seront annulées pour tout équipage pénalisé pour son non respect de la réglementation générale.

-Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.

-Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivés scratch et groupes

-Les PRIMES PERFORMANCES et « LEGEND GROUP » sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les prix de groupe ou de classe

-Les prix de PERFORMANCES seront remis même en cas d'abandon.

-Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

-Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

Les chèques seront envoyés par la poste après le rallye.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.